



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska que le *Règlement numéro 2024-371 modifiant le Règlement numéro 2023-368 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska, afin de modifier la définition de « débit » et de modifier les dispositions relatives à la création de nouvelles surfaces d'imperméabilisation*, a été adopté par le conseil de la MRC le 10 avril 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 17 avril 2024.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

(Signé)

Jean Hogue